

**Arrêté n°2023-232-12      REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR 8  
PLACES RUE JEAN MOULIN A L'OCCASION DE  
L'INAUGURATION DU PARC REAUX LE SAMEDI 16  
SEPTEMBRE 2023**

**LE MAIRE DE GENAS,**

VU la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Art. L 2213-1 à L2213-4 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-27;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 07 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la demande formulée le 4 septembre par Madame Cendrine VADON Directrice Générale des Services ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement afin de permettre le stationnement des 8 VIP ;

CONSIDERANT qu'il convient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité sur la voie publique;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'inauguration du parc Réaux se tiendra le samedi 16 septembre 2023 de 10h30 à 16h00.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit sur 8 places de stationnement le long du parc Réaux sis rue Jean Moulin le vendredi 15 septembre 2023 de 21h00 au samedi 16 septembre 2023 à 16h00.

Les places étant réservé à l'accueil des 8 VIP.

**Article 3** : Le stationnement de tout véhicule ne respectant pas les prescriptions de l'article 2, sera considéré comme gênant et pourra entraîner le placement en fourrière dudit véhicule.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place par les services de la Direction des Services Techniques de la ville de Genas.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Directrice Générale des Services, à la Direction des Services Techniques, au CCAS, à la police municipale, à M. le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Jonage, à l'accueil de la mairie pour publication.

Fait à Genas, le 8 septembre 2023

Le maire,  
Daniel VALERO

